



Défaillance véhicule d'occasion acheté chez un professionnel

Par **vin49**, le **01/08/2024** à **13:23**

Bonjour,

nous avons conclu l'achat d'un véhicule d'occasion chez un professionnel le 12/01/2024.

Le 27/01 nous subissons une première avarie, trous à l'accélération, consommation excessive, bruits anormaux. Le garage fait un "reboot" valise, tout est ok..

le 19/04 suivant, nouvelle panne, perte de puissance, voyant moteur, le moteur tremble énormément. Le garage fait un nouveau "reboot" valise et nous rend le véhicule en nous disant qu'il n'y a pas de défauts.

Le 02/07 suivant, nouvelle panne : symptômes idem 19/04. Le garage remorque la voiture, fait un diagnostic et remplace un injecteur. Nous sommes encore sous la garantie commerciale de 6 mois.

Le 23/07, rebelote... même panne ! le garage remorque la voiture. Nous avons alors évidemment énormément de doutes et engageons discussion avec le garage qui nous demande de signer un ordre de réparation avant de ne faire quoi que ce soit.

En investiguant quelque peu, nous découvrons qu'un certain nombre d'intervention ont été réalisées par le passé (Courroie distri à 65K-km sous garantie constructeur en 2021 - embrayage complet en 2023) + différents entretien pour lesquels nous n'avons aucune trace ni document..

Je pense faire un recommandé au garage pour invoquer la Garantie légale de conformité et demander la reprise du véhicule et son remboursement moyennnant une dépréciation du prix initiale compte tenu des 5000km parcour depuis janvier.

Qu'en pensez vous ??

Par avance merci beaucoup pour votre aide

Par **Marck.ESP**, le **01/08/2024** à **13:28**

Bienvenue sur LegaVox,

C'est ce qu'il faut faire, car cela vous sera demandé AVANT toute action juridique

Par **vin49**, le **01/08/2024** à **13:29**

Merci Marck.ESP !

Par **vin49**, le **01/08/2024** à **14:55**

Dans la continuité de ces faits, je m'aperçois à l'instant de tout un tas d'informations manquantes sur le bon de commande...

Forme juridique manquante, Siren manquant, N°TVA incomplet, Greffe manquant, montant HT de chaque ligne manquant, un montant de TVA 20% de 13,17€ pour un total HT de 11.426,59€HT, des CGV manquantes, délai rétractation manquant, signatures non nommées...

Je ne suis pas mathématicien mais cela vient de me sauter aux yeux ...

Quoi penser de tout cela ?

Par **Marck.ESP**, le **01/08/2024** à **15:04**

Cela se complique, voir un avocat me semble impératif.

Par **vin49**, le **01/08/2024** à **15:17**

Ah oui